CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

8/1 - <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ASSOCIATIVE DANS LE CADRE</u> DE LA MISE EN PLACE DES NAP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les associations monsoises ont été sollicitées pour participer à l'encadrement des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser 1 896,00 € au Centre Social Imagine correspondant à 6h d'encadrement des NAP par semaine pour une période de 14 semaines de septembre à décembre 2015. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la tenue effective de l'activité,
- imputer cette dépense à l'article fonctionnel 92213 et au compte nature 6574 du budget de l'exercice.